

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **25 janvier 2012 à 20 heures 30.**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis (Maire), FREY Lucette (2^{ème} Adjoint), GAY Williams (1^{er} Adjoint), BOSSU Didier, GUIGNAT Isabelle, JACQUEMARD Fabien, MAITREJEAN Hubert, REVERDY Laurent, TARBY Alexandra.

Absents excusés : JEANNIN Jean-Philippe

Absent :

Secrétaire de séance : BOSSU Didier

Convocation : 17/01/2012

Affichage : 31/01/2012

Votants : 09

- Présentation des vœux du Maire au CM.
- Approbation à l'unanimité du CR du CM du 24/11/2011.

ORDRE DU JOUR**1°) ASSOCIATION FONCIERE:**

Par délibération en date du 29 septembre 2011, le bureau de l'AF a décidé la dissolution de ladite association et propose à la commune de Le Pasquier d'incorporer son patrimoine et de reprendre son actif.

Après avoir rappelé le fonctionnement de l'AF, son patrimoine : 10 ha 70 a 40 ca soit 6.5 kms de fossés et 15 kms de chemins, les incidences pour la commune, le Maire donne lecture de la procédure de dissolution d'une AF, qui s'avère assez longue, en 4 étapes. Il appartiendra au Préfet de prendre l'arrêté de dissolution.

Après une large discussion et suite à la délibération de dissolution prise par le bureau de l'AF, le CM se prononce pour la reprise de l'Association Foncière au titre de la Commune par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

2°) POINT SIVOS:

Phase APD (Avant Projet Détaillé) avec nouvelle estimation du projet : 1 578 903 € HT, 1 888 368 € TTC.

Le CM d'Equevillon, du 11 janvier 2012, donne un avis défavorable à la poursuite du projet de construction.

Le Comité Syndical décide la poursuite du dossier avec demande de subventions.

Prochaine réunion publique : mercredi 1^{er} février à 20 h à la salle de l'Ecluse à Le Pasquier.

Présentation APD.

3°) DELIVRANCE COUPE BOIS 2012:

Parcelle 23 coupe de régénération, Parcelle 27 vente de résineux, Parcelles 3 - 23 - 27 affouage.

Convocation de la Commission bois le samedi 4 février à 10 h 30 avant décision et délibération.

4°) ORGANISATION SALLE DE L'ECLUSE :

Inventaire et achat de complément de matériel. Actualisation du règlement de mise à disposition. Travaux de rénovation. Mise en place d'un service Accueil et Réception.

5°) DIVERS :

- Indemnité Comptable Public. Le CM donne un avis favorable à l'unanimité.
- Passage ALCG. Avis favorable pour 2 passages par an, lundi 4 juin et lundi 1^{er} octobre, sur la base de 49 € par passage et 0.65 € par km.
- PASQU'INFOS en cours de réalisation. Finalisation fin février.
- Le CM donne son accord pour le remplacement de deux radiateurs électriques (mairie bureau et cuisine) et du papier peint (accueil mairie et salle polyvalente).
- Lampes de rue à changer. Route de St-Germain et Rue Cordier.
- Recadrage des différentes tâches et fonction de l'employé communal.
- Prochain point. Etang.

La séance est levée à 23H 50

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE PASQUIER pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Denis MOREAU